LA JUSTICE REND SON VERDICT DANS L'AFFAIRE CNAN

5 ans de prison pour l'ex-PDG

Des peines allant de cinq ans de prison ferme à un an avec sursis ont été prononcées hier en fin de matinée contre les mis en cause, 21 personnes au total, dans l'affaire Cnan par le juge du tribunal correctionnel près le Pôle judiciaire spécialisé du centre. L'ex-P-dg du groupe Cnan a écopé de cinq ans de prison ferme, alors que son prédécesseur a été condamné à deux ans de prison.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Des acquittements ont été également prononcés par la même instance judiciaire, soit huit au total, alors que l'homme d'affaires égyptien, qui a conclu la transaction avec le groupe Cnan, après sa validation par le Conseil de participation de l'Etat (CPE), a été condamné à six ans de prison ferme par contumace. Un mandat d'arrêt international a été également prononcé à son encontre par le juge en charge de l'affaire. Les peines prononcées par le président du tribunal correctionnel ont jeté l'émoi parmi l'assistance, notamment chez les concernés et leurs proches, comme elles ont soulevé des interrogations chez la défense. Pour cette dernière, «durant tout le procès, aucune pièce prouvant la culpabilité des mis en cause n'a été versée par l'accusation, d'où notre étonnement de voire la justice prononcer un verdict de cette ampleur». La majorité des inculpés, notamment ceux condamnés à des peines jugées très lourdes, ont décidé d'interjeter appel auprès de la cour. Ainsi, conformément au code de procédure pénale, le procès en appel de l'affaire Cnan est appelé à être rejugé au niveau de la cour d'Alger avant la fin de l'année en cours. Il est à rappeler que le procureur de la République avait requis à l'encontre des prévenus des peines de prison allant de huit à dix ans. Mais contrairement au dernier procès, le procureur de la République ne s'est pas trop étalé dans son intervention, se limitant seulement à la demande des peines.

Notons que cet énième procès s'est tenu en l'absence des avocats de l'ex-P-dg du groupe Cnan.

En effet, les avocats de l'ex-P-dg de la Cnan, qui se sont déconstitués au lendemain de la dernière audience, avaient dénoncé «la détention préventive de leur client qui dure depuis quatre ans et demi».

L'homme est poursuivi, avec une vingtaine d'autres anciens cadres de la compagnie publique de transport maritime, pour dilapidation de deniers publics. «C'est une détention illégale et illicite», avait affirmé à la presse Me Miloud Brahimi. «Je vais me déconstituer puisque ni les avocats, ni les magistrats, ni la justice ne servent à quelque chose dans les dossiers de cette nature.» Lors de leurs auditions, tous les mis en cause dans cette affaire ont nié les chefs d'inculpation qui leur sont reprochés par les articles 52, 26, alinéa 2, 29 et 32 du chapitre 1 du code 01/06 de la loi portant lutte et prévention contre la corruption.

A. B.

Photo : Samir Sid

Cet énième procès s'est tenu en l'absence des avocats de l'ex-P-dg.

BASÉ SUR LA DÉMARCHE CANADIENNE

Lancement d'un concept pour l'amélioration de la santé des personnes au travail

Maintenir un environnement de travail favorable à la santé réduirait de 25% le taux d'absentéisme et de congés de maladie dans l'entreprise et augmenterait de 12% en moyenne la productivité des salariés. Ce sont les arguments fournis par le président de la commission économique du FCE pour promouvoir l'initiative «entreprise en santé».

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - Le nouveau concept, destiné aux entreprises et qui leur apprend à devenir des espaces de bonne santé, réduirait aussi de 25% les coûts engendrés par les problèmes de santé des salariés, affirmait le docteur Brahim Benabdesslem.

Lancée officiellement mardi soir, à Alger, la démarche «entreprise en santé» a, cependant, déjà séduit trois grandes entreprises privées algériennes qui l'ont adoptée. «Nous passons entre 37% et 40% de notre temps d'éveil dans l'entreprise et les déterminants de la santé démontrent que 10 % ont un lien avec l'accès aux soins, 20% ont un lien avec les facteurs génétiques, 20% sont liés aux facteurs de l'environnement et 50% à notre comportement et si nous modifions notre comportement, nous allons modifier nos facteurs de risque notamment contre les maladies chroniques», a expliqué le docteur Mounir Nebbache, président-directeur général de Genxion santé, initiateur du projet en collaboration avec le groupe entreprise en santé canadien.

Selon lui, la bonne santé de l'entreprise passe inévitablement par la bonne santé de ceux qui y travaillent et la valorisation du capital humain est non seulement un enjeu de santé publique, mais aussi un levier majeur de performance.

Selon les chiffres fournis par ce cabinet, l'inactivité, le tabagisme et la mauvaise alimentation sont à eux seuls à l'origine de 75% des maladies chroniques.

Une meilleure nutrition, beaucoup d'exercice et de programmes de dépistage peuvent contribuer à prévenir le diabète, les maladies cardiovasculaires, les maladies respiratoires et certains cancers. Chaque année, les bilans santé permettent de dépister une pathologie ou un facteur de risque dans 30% des cas.

Le concept, dit-on, rentre ainsi dans le cadre d'une démarche globale de santé publique. Parmi les différents milieux propices à l'application de moyens de prévention, estime-t-on, le lieu travail est le plus favorable, en raison, entre autres, des nombreuses heures que nous y passons. «L'Organisation mondiale de la santé reconnaît que l'environnement de travail constitue un endroit idéal pour faire la promotion de la santé puisqu'il influence la santé physique, mentale, sociale et économique des individus», a souligné le Dr Nebbache.

La démarche permettrait, selon lui, de réduire également de 26% le taux de tabagisme et de 26% le sentiment de déprime et de 54% le taux de roulement. Autant d'arguments et d'avantages avancés par les initiateurs de la démarche pour convaincre les entreprises à devenir des entreprises sociétales. Celles-ci ont adopté ce nouveau concept basé sur la démarche canadienne et soutenue par le forum des chefs d'entreprises.

Ces derniers ont annoncé à l'occasion de la première conférence pour la promotion de la santé et du mieux-être en entreprise le lancement du label «entreprise santé responsable», distinguant les organisations qui décident de faire de leur milieu de travail un environnement où la santé globale est primordiale.

S. A.

LE DG DES DOUANES, KADDOUR BENTAHAR, EN VISITE À BÉJAÏA :

«Nous enregistrons entre 15 et 20 milliards de DA entre fraude fiscale et transfert illicite de devises»

Le directeur général des Douanes, Kaddour Bentahar, a visité hier à Béjaïa le nouveau siège de l'inspection divisionnaire des Douanes de Béjaïa, avant de passer en revue l'ensemble de l'infrastructure portuaire de la région, considérée comme l'une des plus performantes du pays en termes de volume du trafic global de marchandises.

S'exprimant lors d'un point de presse improvisé en marge de sa visite dans la wilaya de Béjaïa, Kaddour Bentahar a reconnu que le système d'information de l'institution est «dépassé». «Ce que nous avons aujourd'hui est obsolète» a-t-il estimé tout en soulignant qu'un travail de refonte est actuellement en cours pour le mettre à jour.

«Nous travaillons sur la mise à jour du système d'information des douanes. Nous avons mis à contribution tous les douaniers en recourant à du marketing participatif. De même que le code des Douanes qui a tendance à évoluer», a-t-il indiqué. Le DG des Douanes explique qu'un data center, soit une banque de données inhérentes aux opérations douanières, sera installé incessamment dans l'objectif d'accorder de nouvelles facilitations aux opérateurs économiques.

Pour Kaddour Bentahar, la modernisation du système informatique des douanes est une démarche qui s'inscrit dans le cadre de son programme stratégique 2016-2019. Et de préciser que ce nouvel outil permettra aux agents des douanes de «traquer la délinquance fiscale et de gérer les risques dans la mesure où des connexions entre les douanes et d'autres institutions dont les impôts, le CNRC et les banques sont désormais établies».

Dans son intervention, le directeur général des Douanes reconnaîtra toutefois que la délinquance fiscale, même si elle se trouve en net recul, demeure un fléau à combattre. «La tendance est en baisse mais, néanmoins, nous enregistrons entre 15 et 20 milliards de dinars entre fraude fiscale et transfert illicite de devises», a-t-il fait savoir.

A. K.

SELON LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION ALGÉRIENNE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR :

«L'importation des véhicules de moins de trois ans porte atteinte à l'économie du pays»

Invité hier au forum de l'association des journalistes de Blida, le président de l'association algérienne pour la promotion et la protection du consommateur, Bouchekif Maâmar, a fait savoir d'emblée que l'importation des véhicules de moins de trois ans constitue une atteinte pour l'économie algérienne.

Pour lui et en dépit des conséquences que va générer cette importation dont la pollution de l'environnement, le taux de change va connaître une montée vertigineuse ce qui va se répercuter sur le pouvoir d'achat du citoyen.

En sus de ce contrecoup qui se répercutera même sur les ménages non concernés par l'achat des véhicules de moins de trois ans puisque leurs salaires ne vont plus suffir, le président de l'AAPPC reste convaincu que le prix de ces véhicules sera égal à celui des voitures neuves.

«Nous allons vider les greniers des pays d'Europe de leurs véhicules usés pour augmenter notre parc roulant avec des carrioles débarrassées sans compter le risque d'accident de la circulation que vont engendrer ces voitures», affirmera Bouchekif Maâmar. Et de continuer : «En Europe, le parc roulant est renouvelé tous les ans donc ces voitures auront une valeur nulle. Par conséquent nous allons importer leurs déchets».

Dans le sillage, ce dernier préfère l'option d'implantation d'usines de montage de voitures en Algérie telles que les 12 projets prévus en décembre 2017, lesquels vont générer de la main-d'œuvre algérienne et par voie de conséquence donner l'occasion à des milliers de familles de vivre décemment.

M. B.